

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 09 MARS 2022

DELIBERATION N°23/2022

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 32	VOTANTS : 38	03 MARS 2022	03 MARS 2022
<b>OBJET :</b> Nomination d'un nouveau membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)				
<b>RESUME :</b> L'assemblée délibérante de la CCVBA a procédé à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) par délibération n°86/2020 en date du 16 septembre 2020. Par délibération n°120/2020 en date du 22 octobre 2020, le conseil communautaire avait nommé les membres de cette Commission. Suite aux nouvelles élections à Saint-Rémy de Provence, à la recomposition partielle du conseil communautaire et suite à la délibération du conseil municipal de Saint-Rémy-de-Provence nouvellement constitué portant nomination d'un représentant au sein de cette commission, il convient de nommer un nouveau membre de la CLECT. Cette nomination intervient dans le cadre du remplacement de l'élu Saint-Rémois qui avait été désigné le 22 octobre 2020 avant l'annulation des élections municipales et intercommunales.				

L'an deux mille vingt-deux,  
le neuf mars,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Country Club de la commune des Baux-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; DORISE Juliette ; ESCOFFIER Lionel ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LICARI Pascale ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**ABSENTS :** MM. MARECHAL Edgard ; MANGION Jean ;

**PROCURATIONS :**

- De M. ARNOUX Jacques à M. GARNIER Gérard ;
- De M. FAVERJON Yves à M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. JODAR Françoise à MME. BODY-BOUQUET Florine ;
- De M. MILAN Henri à M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME. SALVATORI Céline à M. MAURON Jean-Jacques ;

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GESLIN Laurent

## Le conseil communautaire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2021 portant approbation des statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles n°86/2020 en date du 16 septembre 2020 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles n°120/2020 en date du 22 octobre 2020 portant nomination des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

**Vu** la décision du conseil d'Etat n°451030 en date du 22 novembre 2021 portant annulation des élections municipales et intercommunales à Saint-Rémy-de-Provence ;

**Vu** les résultats des élections communales et intercommunales organisées dans la commune de Saint-Rémy-de-Provence en date du 23 et 30 janvier 2022 ;

**Vu** la délibération n°2022-11 du Conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-de-Provence en date du 22 février 2022 portant désignation d'un membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

**Considérant** que la Commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

**Considérant** qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;

**Considérant** que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est nécessaire de créer une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et d'en déterminer sa composition à la majorité des deux tiers.

Monsieur le Président rappelle que la création de cette commission a fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire n°86/2020 en date du 16 septembre 2020.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que les Conseils municipaux des communes membres ont par la suite délibéré afin de nommer un représentant au sein de cette Commission. Ainsi, ont été désigné par les conseils municipaux des communes membres et nommé au sein de la CLECT par délibération du conseil communautaire n°120/2020 en date du 22 octobre 2020, les représentants ci-dessous énumérés :

COMMUNES	REPRESENTANTS
AUREILLE	Olivier MICHEL
LES BAUX-DE-PROVENCE	Laurent FERRAT
EYGALIERES	Aline PELISSIER
FONTVIEILLE	Michel GALLE
MAS-BLANC-DES-ALPILLES	Laurent GESLIN
MAUSSANE-LES-ALPILLES	Jean-Christophe CARRE
MOURIES	Alice ROGGIERO
PARADOU	Claude MODONUTTI
SAINT-ETIENNE-DU-GRES	Céline CASTELLS
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	Yves FAVERJON

Monsieur le Président souligne qu'en raison de l'annulation des élections à Saint-Rémy de Provence, de la tenue de nouvelles élections, de la recomposition partielle du conseil communautaire et de la délibération du conseil municipal de Saint-Rémy-de-Provence nouvellement constitué portant désignation de M. Yves FAVERJON en tant que représentant au sein de cette commission, il convient de procéder à une nouvelle nomination.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

### Délibère :

**Article 1 : Entérine** la décision du Conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-de-Provence portant nomination d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), en sus de celles des autres communes membres de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

**Article 2 : Désigne** M. Yves FAVERJON en tant que membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

**Article 3 : Fixe** les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) comme suit :

COMMUNES	REPRESENTANTS
AUREILLE	Olivier MICHEL
LES BAUX-DE-PROVENCE	Laurent FERRAT
EYGALIERES	Aline PELISSIER
FONTVIEILLE	Michel GALLE
MAS-BLANC-DES-ALPILLES	Laurent GESLIN
MAUSSANE-LES-ALPILLES	Jean-Christophe CARRE
MOURIES	Alice ROGGIERO
PARADOU	Claude MODONUTTI
SAINT-ETIENNE-DU-GRES	Céline CASTELLS
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	Yves FAVERJON

**Article 4 : Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier

Par : **POUR : 38 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).